
BARCELONE – Réunion de synthèse des dirigeants régionaux et de l’ALAC - 1re partie
Mercredi 24 octobre 2018 – 13h30 à 15h00 CEST
ICANN63 | Barcelone, Espagne

ALAN GREENBERG : Est-ce que nous pouvons commencer s'il vous plaît ?

S'il vous plaît, est-ce que le personnel peut me donner le nombre de membres d’ALAC ? Et je voudrais savoir aussi si les cinq régions sont représentées.

Bien, nous avons dix membres d’ALAC et les cinq régions sont représentées et nous pouvons voter. Aucun de ces votes sont très très importants et ils peuvent être faits après cette réunion si nécessaire de façon à ce que tous les membres d’ALAC votent. Mais nous avons besoin d’un quorum pour commencer et nous l’avons. Bien.

Nous allons d’abord vous remercier d’être ici pour cette première séance de conclusion de la réunion d’ICANN63. Le premier point de notre ordre du jour est l’approbation d’une série d’actions. Le premier point que nous allons approuver est celui de la règle de procédures d’ALAC et le document associé à cette règle de procédures. Suite aux discussions qui ont eu lieu ces derniers jours, il y a eu des changements. Le seul changement fonctionnel dans la règle de procédure est une note de bas de page qui a été ajoutée à la page 1. Est-ce qu’on peut s’il vous plaît expliquer un petit peu de quoi il s’agit ?

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je voudrais ici reporter cette discussion et ce vote jusqu'à ce que nous ayons le temps, pas pendant la réunion. Nous allons d'une salle à l'autre et nous ne pouvons pas relire la dernière version du document. Donc si vous le voulez bien, je propose qu'on le fasse pendant une téléconférence.

ALAN GREENBERG : Est-ce que tout le monde est d'accord ? Est-ce que nous reportons ? Est-ce que nous devons donner les 21 jours d'avertissement ? Il n'y a pas eu beaucoup de modifications depuis la dernière version distribuée il y a dix jours, je dirais. Sébastien, si vous le voulez, nous pouvons voter sur la façon de procéder. Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : C'est beau, allons-y.

ALAN GREENBERG : Nous avons une question sur la table concernant la façon dont nous allons procéder pour ce vote. Ce que le vote sera si nous continuons, il y a deux votes sur les deux parties de la sélection du board. Le premier est l'abstention et le deuxième est l'éclaircissement de certaines règles. Si nous votons, ces deux votes vont déterminer les changements possibles qui seront faits ou pas.

Le dernier changement par rapport à la version distribuée est l'ajout d'une note en bas de page concernant les membres individuels de la

région européenne, les membres individuels de l'Europe. Nous pouvons montrer sur l'écran cette note de bas de page si vous voulez. Les seuls changements outre les corrections de frappes, etc., c'est ce que nous avons discuté il y a quelques jours. Les changements d'ExCom d'ALAC et de la liste de diffusion comprennent les ALT et il y a une nouvelle liste de diffusion avec les membres d'ALAC. Donc il n'y a pas d'autres changements par rapport à ce que nous avons dit et distribué.

Tijani voudrait prendre la parole.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Alan. D'après ce que j'ai compris lors de la dernière séance, vous avez dit que l'on voterait sur la possibilité de changer ou pas les articles concernant la sélection du Conseil. Donc ce que vous proposez, c'est d'autre chose.

Je ne comprends pas bien. Vous proposez de conserver la vieille version de la pétition ou de la modifier. Ce n'est pas ce qu'on avait décidé de faire. D'abord, nous allons devoir analyser la nécessité de modifier les articles liés à la sélection des membres du Conseil d'Administration.

ALAN GREENBERG :

Comme les deux problèmes sont différents, j'ai décidé que l'on allait faire deux votes, un sur l'extension et un sur le changement de processus. De tout façon, l'effet net est le même. Nous sommes en

train de décider de garder la même version ou d'ajouter autre chose.
Voilà. Est-ce que c'est ce que vous aviez compris ?

TIJANI BEN JEMAA :

Alan, si vous me permettez, comme le BMSPC a prononcé plusieurs choses et que vous avez dit que certaines choses doivent être changées, modifiées mais ce que ce n'était pas le moment de le faire et que nous devons modifier cela avant le prochain cycle de sélection, donc pourquoi est-ce que vous parlez ici de l'abstention ? Je propose que l'on ne touche à rien concernant la sélection du Conseil et que nous fassions tout cela après.

ALAN GREENBERG :

Si vous ne voulez rien changer, vous devez voter non lors de ces deux votes préliminaires et à ce moment-là, les choses ne vont pas changer. Les raisons pour lesquelles nous avons inclus cela... L'abstention est incluse pour deux raisons. L'abstention a été ajoutée parce qu'on m'a dit que nous avons une règle quelque part de procédures pour laquelle on insiste qu'il faut toujours qu'il y ait une possibilité de s'abstenir pour nos votes. Donc je voulais que ce soit clair. Normalement pour le vote du président, nous n'avons pas d'abstention. Donc je voulais que ce soit clair que maintenant, nous avons une abstention. Voilà. On m'a dit cela, je ne m'en étais pas rendu compte puisqu'en général, on a notre manière de travailler, on n'a pas d'abstention et on n'a pas toujours fait cela, donc on a décidé d'ajouter une abstention. C'est un point d'éclaircissement. Et l'éclaircissement peut aussi dire : « Nous n'aurons pas d'abstention

sur ce vote. » Comme vous voulez. Peut-être que je n'ai pas mis les bonnes options. Et voilà, mais c'est comme cela, c'est ce qu'on a ajouté.

Ensuite, dans l'autre cas, c'était une précision concernant la façon de réaliser le processus. Les autres changements dans le rapport du BMSPC changeaient la manière de faire les choses. Par exemple, un président de RALO doit prendre un vote direct. Il y avait d'autres indications de ce type. C'était des indications très différentes par rapport à ce que nous avons décidé lorsque nous avons établi ces règles, donc on avait besoin d'une discussion qui n'a pas pu avoir lieu pendant ces 21 jours. C'est pour cela que je disais qu'un point était adopté ou était inclus et l'autre non. Voilà, c'est l'explication pour laquelle un point est inclus et l'autre non.

Je pense qu'il y a donc un éclaircissement concernant les règles qui existent et non pas un changement dans les règles qui existent.

TIJANI BEN JEMAA :

Alan, je comprends ce que vous dites. Vous avez raison à 100 %. Mais ce que je voudrais dire, c'est que puisque nous devons discuter d'autres changements concernant la sélection des membres du Conseil, pourquoi est-ce que nous devons changer ces deux choses maintenant ?

ALAN GREENBERG :

Nous ne devons pas le changer. Nous devons voter. Si ce groupe ne veut pas faire ces modifications, elles ne seront pas faites. Je ne sais

pas comment sinon faire les choses. On a proposé cela et personne n'a proposé pendant ces trois dernières semaines de retirer ces deux points. Donc je ne sais pas trop comment faire. Et je propose que l'on continue à faire ce qu'on avait dit qu'on allait faire. Je ne voulais pas que Maureen se retrouve avec ce problème quand elle va commencer à présider les réunions d'ALAC.

Nous sommes en retard. Nous avons une séance séparée pour discuter de cela pour être sûr qu'il s'agissait seulement d'un vote, mais nous avons maintenant une recommandation qui n'a pas été faite pendant la séance préalable et on n'a pas décidé de ne pas voter. Donc je vais vous demander de voter. Je vais demander à l'ALAC de voter pour savoir si nous faisons ces amendements aux règles de procédures ou si nous ne le faisons pas, ou si nous les reportons et à ce moment-là, c'est Maureen qui s'en occupera dans le futur.

Je ne sais pas très bien comment il faut faire, si vous pouvez prendre ces changements en route ou si vous devez reprendre les choses au début. Je pense que vous pouvez laisser le processus suivre son cours.

Alors le vote est le suivant : est-ce que quelqu'un veut s'abstenir ?

Sébastien, vous avez la parole. Allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Alan, vous avez passé cinq minutes à expliquer votre opinion. Je voudrais que l'on vote mais je voudrais m'assurer que tout le monde ici a bien compris que nous faisons un petit pas en avant et que nous avons beaucoup de choses à faire. Et je voudrais savoir pourquoi on

ne fait pas tout en même temps. Mais de toute façon, je respecterai l'opinion qui sera prise.

ALAN GREENBERG :

Est-ce que quelqu'un a besoin de davantage d'explications concernant la volonté de Sébastien de reporter cela ? Parce qu'il y a des changements plus importants. Donc c'était une annonce pour changer la règle correspondant à ce que nous faisons ou pour éclaircir certaines choses qui ont donné lieu à de la confusion dans le passé.

Nous n'avions pas l'intention de changer des choses substantielles qui auraient besoin d'un débat ; ce n'était pas notre intention ici. C'était juste une confirmation et j'aurais aimé finir cela avant que Maureen prenne la direction de ce groupe. Je ne voulais pas lui transmettre ce problème. Voilà. Donc la justification de cette clarification vient d'être faite. Il n'y a aucun changement substantiel important qui ait été fait. Est-ce que je peux continuer ?

Qui veut s'abstenir de la décision concernant ce vote, le fait de voter ? S'il vous plaît, les membres du personnel, notez les personnes d'ALAC qui sont dans la salle pour voir qui vote. Je vois qu'il n'y a pas d'abstention.

Qui veut reporter ce vote à une date ultérieure pour que l'on puisse inclure dans un seul et unique vote d'autres éléments substantiels ?

Sébastien, vous voulez prendre la parole ou vous votez ? OK, vous votez.

Je vois que Sébastien propose qu'il voudrait reporter le vote.

Est-ce que vous pouvez voter maintenant pour nous dire si vous voulez continuer ce vote. Bien. Laissez votre main en l'air pour que le personnel puisse noter.

TIJANI BEN JEMAA : C'est la main de Seun Ojedeji que je représente ici.

ALAN GREENBERG : Et la main de Tijani puisque les deux autres options ne sont pas à votre disposition ? Si vous voulez, on peut revenir en arrière. Nous comprenons ce que Seun a décidé de voter. Mais Tijani, vous ? Tijani ne s'est pas abstenu, n'a pas voté que non, donc je suis un peu perdu. Est-ce que vous voulez qu'on continue et qu'on poursuive le vote ? Tijani a levé ses deux mains. Bien.

Il y a certaines personnes qui n'étaient pas dans la salle lorsque nous avons fait le compte initial. Nous allons donc voter. Vous pouvez baisser les mains, nous avons voté.

Nous allons commencer par la première décision, à savoir si nous conservons la section de la demande des RALO, le paragraphe 19.9. Dans la version actuelle et dans la version suivante, 19.9.2, 19.9.3 non pas été modifiés. J'ai ajouté cela pour qu'on compare. Il s'agit de l'ensemble de la partie qui est associée aux processus. Donc nous avons plusieurs paragraphes, 19.9.1.2.3. Vous devriez avoir reçu ce courriel, tous. Est-ce qu'il y a des questions ou des discussions ? Le

vote sera : est-ce que nous conservons la version actuelle ou est-ce que nous la remplaçons par la nouvelle version ? Je vois qu'il n'y a pas de question, donc nous allons voter.

Combien de personnes – je ne veux pas un oui ou un non, je vais spécifier. Qui veut conserver la version actuelle 19.9.1 ? Est-ce que quelqu'un veut s'abstenir de ce vote ? Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA :

Ce n'est pas vraiment une abstention. Je ne dirais pas qu'il ne fait pas changer. Je pense qu'il faut changer. Mais je ne suis pas d'accord avec les changements que vous proposez. Et puis en plus, il y a d'autres changements à faire concernant le processus de sélection du directeur. Je ne comprends pas pourquoi nous changeons ce point-là et le deuxième point.

ALAN GREENBERG :

Cela était inclus parce que je pensais que c'était une clarification, un éclaircissement comme l'a fait Maureen par rapport à un changement fonctionnel. Il peut y avoir eu une erreur de notre part. À ce moment-là, je vous propose de voter contre. On le garde comme cela et vous le modifierez, vous l'arrangerez dans quelque temps. D'accord ?

Est-ce que quelqu'un veut s'abstenir de cette décision ? Bien. Je ne vois personne. Est-ce que quelqu'un veut conserver la version actuelle ? Tijani, vous ne voulez pas conserver la version actuelle ? C'est pourtant ce que j'avais compris que vous vouliez faire.

TIJANI BEN JEMAA : Il faudrait la modifier mais pas de la façon dont vous proposez.

ALAN GREENBERG : Donc conservez la version actuelle et on la changera plus tard. On ne va pas la changer pour revenir en arrière.

TIJANI BEN JEMAA : Je ne suis pas d'accord pour qu'on la change, pour qu'on change ce processus dans son ensemble.

ALAN GREENBERG : Bien, c'est ce que nous avons décidé l'autre jour. Nous avons une personne qui vote contre le changement, nous n'avons pas d'abstention. Est-ce que je peux vous demander de lever la main si vous voulez faire le changement ? Bien. S'il vous plaît, le personnel de l'ICANN peut-il faire le compte et noter le nom des personnes ? Parfait, nous avons fini. Vous pouvez baisser la main. Et pour s'assurer que le personnel peut faire un compte, est-ce que je pourrais demander à ceux qui ont décidé qu'ils ne voulaient pas voter de lever la main ? Tijani, Ricardo et Sébastien, voilà. Bien. Donc nous allons ajouter ces trois chiffres pour vérifier que nous avons le nombre suffisant des membres d'ALAC.

TIJANI BEN JEMAA : Le BMSPC a fait un rapport qui a été envoyé à la liste et au président de l'ALAC. Je pense que c'est incompréhensible que ces recommandations ne soient pas débattues. Elles n'ont pas été du tout débattues, on n'en a pas parlé. Et maintenant, nous sommes en train de changer des petites parties du processus. Je trouve que c'est ignorer les personnes qui ont travaillé sur cela.

ALAN GREENBERG : Je crois que le rapport a été distribué à l'ALAC.

TIJANI BEN JEMAA : Personne n'a objecté.

ALAN GREENBERG : On n'en a jamais parlé et cela doit être débattu avant le prochain processus. Je suis désolé si cela n'a pas été fait. Il n'y a pas eu une manière délibérée de suppression. Et ce que je veux faire, c'est que ce soit géré avant qu'on ait ce changement de président.

TIJANI BEN JEMAA : Mais les changements sont différents du BMSPC. Vous changez quelque chose malgré les recommandations du BMSPC. Le rapport du BMSPC n'a pas été débattu.

ALAN GREENBERG : Je suis d'accord mais vous auriez dû peut-être me le rappeler plus tôt. Je prends totalement la responsabilité de cela.

MAUREEN HILYARD : Le rapport du BMSPC a été fourni mais je crois que ce n'était pas totalement unanime, ce n'était pas un accord unanime dans le rapport du BMSPC, donc il faut en débattre. Mais il y a eu en effet une certaine confusion à ce niveau. Les changements ont été uniquement effectués, comme l'a dit Alan, pour clarifier cette confusion qui existait. C'est pour cela que cela ne couvre pas tous les changements mais cela clarifie ce point précis.

TIJANI BEN JEMAA : Merci, Maureen. Vous étiez membre du BMSPC et il y a eu tous les échanges qui ont été enregistrés, qui ont été notés. Et je peux vous montrer que Seun, par exemple, avait des réserves sur certains points. On a résolu cela. Maintenant, nous avons un rapport du BMSPC.

ALAN GREENBERG : On peut débattre de cela de manière substantielle, mais nous avons beaucoup d'autres choses à faire cet après-midi. Donc je ne vais pas vous donner mon opinion personnelle, mais il y a des choses qui me préoccupent beaucoup. C'est des recommandations de changements qui iront à l'encontre de la communauté.

Donc passons au changement suivant. Page suivant s'il vous plaît.

C'est très simple. Est-ce qu'on ajoute cette ligne ou pas ? Comme cela était noté, il y a une clause indiquant que nous devons avoir une possibilité d'abstention sur chaque vote. Là, cela nous indique ne pas

ajouter de critère pour avoir l'abstention. Et j'aurais dû vous fournir une option à la communauté, je suis d'accord, parce que la bonne réponse, c'est peut-être qu'il devrait y avoir un nouveau point, peut-être 19.11.8 disant il ne doit pas y avoir d'abstention. C'est trop tard pour faire cela. J'aurais espéré que quelqu'un m'ait dit ça d'il y a de cela une semaine. Personne ne s'est exprimé. Donc ma recommandation serait de rejeter ce changement et de gérer cela un petit peu plus tard. Vous n'avez qu'une seule ligne à changer dans notre règlement intérieur.

TIJANI BEN JEMAA :

Je vais vous lire ce que Seun recommande. Il dit : « Je suis contre inclure abstenir étant donné qu'on ne va pas traiter un tel vote comme une abstention. »

ALAN GREENBERG :

Pour être clair, il y a eu un débat dans les documents et les échanges de courriels. Nos règles de vote standards ignorent l'abstention et ne prennent en compte que les oui et les non, les votes positifs et négatifs. Dans le reste de l'ICANN, il y a l'abstention ; l'abstention est vue comme un non parce que ce qu'ils recherchent, c'est le nombre de oui. Donc on n'est pas comme le board, on n'est pas comme la GNSO, on ignore l'abstention.

Donc le reste des votes pour le board indique bien combien de personnes ont voté pour un candidat parce qu'on a pensé qu'il était important qu'un candidat ait un soutien fort. Lorsque vous combinez

ces deux éléments, nous nous retrouvons avec une abstention enregistrée comme un non, ce qui n'est pas l'intention.

Ma recommandation – et j'aimerais changer ce qui a été écrit – c'est qu'il n'y ait pas d'abstention. On ne peut pas le faire maintenant mais je recommanderais de ne pas faire ce changement et de revenir là-dessus plus tard. C'est simplement une ligne dans notre règlement intérieur, dans nos règles de procédures.

TIJANI BEN JEMAA :

J'ai oublié de lever la main pour Seun. Il est d'accord pour le changement indiquant qu'une ligne encourage les leaders de RALO à consulter leurs membres pour une telle décision. Et il veut rajouter une ligne suggérant que les RALO consultent leurs membres bien que cela ne devrait pas être obligatoire. Lorsqu'un RALO envoie sa décision, cela doit être indiqué sur le wiki, qu'ils aient consulté ou pas.

ALAN GREENBERG :

Ma réponse à Seun, je ne suis pas contre cela mais c'est trop tard pour ce processus parce que cela arrive après les discussions qu'on a eues à l'ALAC l'autre jour. Je ne suis pas contre l'intention exprimée par Seun, mais on ne peut que le rejeter aujourd'hui. Donc je ne l'avais pas mentionné parce que c'est arrivé après le débat.

ALBERTO SOTO :

C'est dommage...

ALAN GREENBERG : Excusez-moi, tout le monde n'avait pas son casque pour écouter l'interprétation.

ALBERTO SOTO : Hélas, je ne suis pas d'accord avec cet ajout suggérée parce que nous représentons les membres de l'ALAC et nous avons l'obligation de consulter les membres parce que sinon, dans tous les paragraphes, nous devrions rechercher une confirmation.

ALAN GREENBERG : Ceci est au sujet de la décision du président, pas des membres de l'ALAC et on est en train de débattre de cela. Seun peut tout à fait proposer cela mais ce n'est pas ce dont on débat actuellement.

Actuellement, nous avons devant nous: allons-nous rajouter un critère pour qu'il y ait un vote d'abstention, une abstention. Moi, je pense qu'il y a eu une erreur. Je voterais contre et je crois qu'il faudrait corriger cela le plus tôt possible. Et on doit voter absolument maintenant. Donc est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut s'abstenir de ce vote ? Hadia, vous voulez prendre la parole ?

HADIA ELMINIAWI : Abstention, ce n'est pas un oui ou un non, c'est voir si vous avez un quorum. Donc c'est cela le rôle de l'abstention. L'ICANN le traite différemment.

ALAN GREENBERG : Normalement, dans les votes ALAC, nous comparons uniquement les oui et les non. Le seul impact de l'abstention, c'est d'avoir un quorum, d'avoir assez de votes. Et les votes ALAC ignorent l'abstention. Ce n'est pas le cas dans tout l'ICANN mais cela ne rentre pas en ligne de compte. Le vote pour le président, ce n'est pas les oui contre les non mais le nombre de oui. Et en fait, une abstention va être considérée comme un non.

La question est la suivante. Devons-nous avoir cette règle ou pas dans notre règlement intérieur ? Moi, je rejetterais cela. J'aimerais savoir combien de personnes veulent s'abstenir de ce débat. Allez-y.

HADIA ELMINIAMI : Je ne comprends pas. Comment cela peut avoir l'effet d'être compté comme un non ?

ALAN GREENBERG : Parce que dans une autre section que je n'ai pas devant moi du règlement intérieur, pour gagner une élection par exemple au Conseil d'Administration de l'ICANN, il faut compter uniquement les personnes ayant soutenu le candidat. Donc si vous dites : « Je m'abstiens. » et bien, ce n'est pas un oui pour le candidat et donc c'est compté comme un non pour le candidat par rapport au candidat. Cela ne soutient pas très souvent le candidat qui veut gagner.

Donc on ne change pas cette règle actuellement mais j'aimerais passer au vote. Est-ce que quelqu'un voudrait s'abstenir de ce vote ?

Est-ce que quelqu'un veut soutenir ce changement ? Est-ce que quelqu'un veut rejeter ce changement ?

Tijani, vous pouvez lever les deux mains si vous le désirez. Donc dites-moi quel est le résultat, chers membres du personnel ? Tijani est le seul à lever éventuellement ses deux mains.

Oui, c'est un vrai exercice de lever la main longtemps comme cela pour les plus âgés d'entre nous. Et maintenant, vous pouvez baisser les mains. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a quelqu'un autre que Sébastien qui a choisi de ne pas voter ? Cette modification est rejetée.

Tijani, s'il vous plaît.

TIJANI BEN JEMAA : Ne donnez pas votre recommandation avant le vote parce que vous influencez le vote. Mais c'est quelque chose que j'ai écrit, Alan. Ce n'est pas équitable, ce n'est pas juste.

ALAN GREENBERG : C'est noté, je ne le ferai plus.

Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : ... c'est qu'on voit bien que le vote n'était pas prêt puisqu'il y a eu encore de longues discussions. Mais...

ALAN GREENBERG : Sébastien...

SÉBASTIEN BACHOLLET : OK, désolé, je vais m'exprimer en anglais.

Donc on n'était pas prêt à voter parce qu'il y avait toujours un débat. J'aimerais expliquer ma décision de ne pas participer au vote. Depuis le début, et cela fait longtemps, depuis 2009-2010, j'ai décidé de ne pas participer à tout vote au sujet des règles de procédures pour les membres du Conseil d'Administration parce que moi, j'avais été candidat à un moment et je ne veux pas participer à ces votes. Donc c'est mon explication pour le vote. C'est tout.

ALAN GREENBERG : Je ferais un commentaire similaire. Donc merci d'être éthique. Excusez-moi. Maintenant, nous avons l'espagnol sur le canal français.

Maintenant, nous allons demander d'afficher la page 1. Outre une correction pour une section qui a une répétition dans le texte... La première page du texte, si vous pouvez l'agrandir un peu s'il vous plaît, j'apprécierais. Le seul changement outre les coquilles se trouve sur la droite, un petit peu à droite s'il vous plaît. Il s'agit d'une note en bas de page, une référence aux utilisateurs individuels non affiliés à une ALS.

Descendez s'il vous plaît. Donc les RALO des régions européennes ont décidé de grouper leurs membres individuels dans une ALS, une association individuelle. Mais pour l'objectif de ces règles de

procédures, ces personnes sont considérées comme étant non affiliées. Donc cela clarifie simplement. Techniquement, ils sont affiliés parce qu'ils font partie d'une ALS mais on les traite comme s'ils n'étaient pas affiliés. Je crois que cela couvre le fossé qui existait un petit peu. Je ne sais pas qui l'a remarqué, mais je crois que cela le couvre.

Donc pour ceux qui ne connaissent pas bien les termes juridiques, nous prétendons. Donc on traite cela d'un point de vue juridique.

Mis à part cela, tout reste pareil par rapport à ce qui a été débattu et expliqué l'autre jour.

J'aimerais donc faire un vote de l'ALAC. Qui veut s'abstenir de ce vote visant à adopter toutes ces modifications? Je ne vois personne voulant s'abstenir. Ricardo, allez-y.

RICARDO HOLMQUIST : Vous nous dites qui veut s'abstenir par rapport au règlement intérieur tout entier ou simplement aux changements que nous rejetons et un des changements que l'on approuve? Je veux bien comprendre cela. Donc lorsque l'on dit oui ou non, le règlement intérieur n'inclura pas celui que l'on vient de rejeter.

ALAN GREENBERG : Oui, vous avez raison. Vous votez sur des règles de procédures amendées, règlement intérieur amendé tel qu'il a été modifié par les deux derniers votes. Maintenant, il y a eu un changement au point 19-

quelque chose, je ne me rappelle plus exactement des chiffres, et il y a quelque chose qui a été retiré.

Est-ce que quelqu'un veut s'abstenir de ce vote ? Donc je ne vois pas de main levée. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut voter contre cette modification ? Levez les mains ou vos cartons pour soutenir cette modification.

Tijani, vous levez une ou deux mains ? Ah, je comprends, c'est uniquement une seule main. Oui, la semaine a été très longue. Donc baissez la main.

Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre mis à part Sébastien qui s'abstient ?
Merci.

Prochaine décision est la ratification de la déclaration conjointe entre l'ALAC et le GAC telle qu'elle a été distribuée. Elle est sujette à quelques modifications éventuelles et il y a eu une suggestion de faite au troisième paragraphe où nous disons dans cette déclaration conjointe que : « L'ALAC et du GAC demandent à l'ICANN de produire des résumés. » Cela, c'est Kavouss qui a dit cela. On a renforcé un petit peu le libellé. Personnellement, j'ai dit que je soutenais cela hier. Je n'ai pas entendu d'objections de qui que ce soit. Je n'ai pas reçu d'autres messages jusqu'à présent sur d'autres changements provenant du GAC. Peut-être qu'il y aura quelques erreurs typographiques ou quoi que ce soit, mais mis à part certains points de clarification ou grammaticaux, je crois que je redonnerais cela à l'attention de l'ALAC le plus rapidement possible.

J'aimerais donc que nous passions au vote s'il n'y a pas de changement essentiel. Donc nous allons donner la parole à Evin.

EVIN ERDOĞDU :

Au nom de Dev Teelucksingh qui est en ligne : « Le membres individuels non affiliés acceptés une fois par un RALO en accord avec leurs propres règles, il y a besoin de considérer que ces membres individuels soient acceptés comme des membres de la communauté At-Large d'une manière équitable, également de manière dont les ALS sont acceptées comme étant des membres d'At-Large. On peut parler de cela plus tard. »

ALAN GREENBERG :

Ceci va être discuté plus tard, donc on ne veut pas faire de changements unilatéraux. Mais en effet, il y avait un désir de documenter la situation actuelle et on ne va pas prétendre que des personnes n'existent pas.

Nous revenons à la déclaration de l'ALAC et du GAC. Est-ce que quelqu'un souhaite s'abstenir de voter ? Je voudrais rappeler aux gens que nous avons eu une session conjointe avec le GAC il y a un an. Les réactions du Conseil d'Administration de l'ICANN étaient que cela ne couvrait pas ; on cherchait quelque chose de plus simple. ICANN demande des commentaires parce qu'ils souhaitent que cela soit plus clair et que les gens comprennent mieux les instructions, donc fournir par exemple des résumés exécutifs.

Je vais vous donner un exemple. Ce que l'on voulait, c'était expliquer l'histoire du WHOIS et donc permettre aux gens de connaître l'histoire du WHOIS. Cela veut dire que quelqu'un qui vient d'entrer dans ICANN ne connaît pas ces différentes perspectives. Donc on a besoin d'aide et je soutiens cette déclaration. Elle est courte, elle est très claire et il n'y a pas de problème de possibilité de mal comprendre son contenu.

Je ne vois pas d'abstention. Est-ce que quelqu'un voudrait rejeter cette déclaration conjointe ? Est-ce que vous pouvez lever la main ceux qui soutiennent cette déclaration conjointe en tenant compte des petits changements qu'il pourra être nécessaire d'y faire ? Sébastien derrière, vous l'avez noté. Andrei, vous voulez prendre la parole ou vous votez ? Bien. Je vais considérer que cela est adopté. Ensuite, nous verrons les personnes qui n'ont pas pu voter.

Prochain point de l'ordre du jour. Maureen propose qu'un certain nombre de groupes de travail d'ALAC soient regroupés et rentrent en dessous ou dans la catégorie du sous-comité de participation et d'engagement. Maureen, est-ce que vous pouvez nous expliquer de qui vous parlez ? Tijani a levé la main.

TIJANI BEN JEMAA :

Juste une remarque à propos de ce que nous venons de voter. Lorsque nous votons sur un point sur lequel Alan voudrait que l'on rejette cette décision, il comment par demander qui s'abstient, qui vote et qui rejette. Et puis pour les autres choses, quand il veut qu'on vote pour, il commence par s'abstenir, après qui est contre et après, qui est pour. Tout a été fait de manière à suivre l'opinion d'Alan.

ALAN GREENBERG : Je m'excuse, je croyais que j'avais fait s'abstenir, rejeter et accepter.

TIJANI BEN JEMAA : Vous l'avez fait seulement pour le cas d'abstention.

ALAN GREENBERG : Je pense que j'ai fait s'abstenir, refuser et accepter dans tous les cas. Non ? Tijani, je deviens vieux, je me suis trompé peut-être, je ne sais pas. Je me souviens avoir fait les choses comme cela mais peut-être que je me trompe.

MAUREEN HILYARD : Je pense que maintenant que nous avons ces trois points, l'organisation des activités, le CPWG concernant les activités passées et la sensibilisation et la participation qui était un sous-comité, l'organisation de la participation et de l'engagement va être l'organisation maître et va regrouper formation de compétences, réseaux sociaux et le groupe de travail sur la technologie. Tout cela va être regroupé dans l'organisation concernant la participation et l'engagement, des choses aussi comme les indicateurs de compétence. Donc il va y avoir des groupes de travail qui vont être sous la responsabilité de cette organisation parapluie qui est le comité de participation et d'engagement.

Tijani, allez-y. Alan ?

ALAN GREENBERG :

Un des problèmes que j'ai eus et que nous avons eus, c'est que nous avons ces comités et certains parfois produisent des rapports mensuels ou de manière régulière, d'autres non. ALAC a la possibilité d'en parler. Et comme vous le voyez, Cherine doit arriver dans dix minutes. Donc nous allons devoir réduire la prochaine séance. Et nous aurons la possibilité de décider si nous voulons reporter cela à la prochaine réunion, ce que nous faisons en général quand nous n'avons pas de temps. C'est très bien parce que cela veut dire que cela sera analysé par le groupe qui aura le temps de le faire. Je sais que Tijani me reproche ici de dire certaines choses mais je trouve que c'est une bonne idée.

Tijani, Bartlett ? Bien. Nous allons être brefs parce que Cherine va arriver dans huit minutes. Merci.

TIJANI BEN JEMAA :

Je risque de ne pas être d'accord avec mon chef, mais je ne vois pas l'intérêt de réunir tous ces groupes de travail en un seul groupe et sous la responsabilité du sous-comité chargé de la sensibilisation et de la participation. Chaque groupe a fait son propre travail et si on le met dans un autre groupe, les responsabilités vont être différentes, il risque d'y avoir un conflit entre le président du sous-comité et du groupe de travail. Ce sont des choses qui me paraissent négatives. En plus, le travail qui doit être fait risque de ne pas être fait parce que le président du groupe de travail ne va pas se sentir entièrement

responsable puisqu'il y a une personne qui va être responsable à sa place.

MAUREEN HILYARD :

L'objectif du sous-comité chargé de la sensibilisation et de la participation qui regrouperait tous ces groupes de travail, c'est que chacun des groupes de travail va faire son rapport au sous-comité, donc il y aura toujours un rapport à faire.

Actuellement, ce que je pensais – et c'est pour cela que j'ai proposé cela –, c'est qu'il n'y avait pas de rapports qui sont faits actuellement et que par conséquent, le sous-comité chargé de la sensibilisation et de la participation est responsable. Et étant donné que ce groupe sera responsable des groupes de travail qui devront aller présenter leur rapport à ALAC, cela veut dire que vous aurez des rapports.

ALAN GREENBERG :

Pour être clair, si vous n'êtes pas d'accord, on peut reporter ce vote. S'il y a des problèmes, si vous n'êtes pas d'accord, je préférerais qu'on le reporte plutôt que de l'annuler. Si je préside dans le cadre de ce nouveau format et je sais qu'un des sous-groupes a été... On a dit à un président de sous-comité qu'on ne pouvait pas faire cela. Si des gens du groupe ont des problèmes, je pense que cela ne va pas parce que le président ne peut pas prendre ce type d'action de décision unilatérale. Mais sinon, voilà. On peut y réfléchir. Je crois que c'est une question de gestion, pas de structure.

Bartlett ?

BARTLETT MORGAN : Je suis d'accord avec cette décision mais je ne comprends pas très bien pour le groupe de travail et technologie, pourquoi il va rentrer dans cette catégorie.

ALAN GREENBERG : Oui, moi aussi j'ai été surpris mais c'est comme cela.
Evin.

EVIN ERDOĞDU : Merci Alan. Nous avons un commentaire et deux questions de Judith Hellerstein dans le chat. Premier commentaire: « Est-ce que vous pouvez faire une liste des groupes de travail qui vont passer sous la responsabilité du sous-comité chargé de la sensibilisation ? »

« Le groupe de travail sur la technologie ne va pas passer ici et vous réduisez la possibilité de se réunir lors des réunions d'ICANN en fusionnant comme cela les groupes de travail sous la responsabilité du sous-comité. »

ALAN GREENBERG : Si un sous-groupe pense que je ne suis pas nécessaire, je peux renoncer. Je ne pense pas que ce soit un problème. Maureen, allez-y.

MAUREEN HILYARD : La façon dont le groupe a été organisé jusqu'à maintenant n'est pas une nécessairement fixée. Donc on peut en discuter.

ALAN GREENBERG : Nous avons Sébastien et Ricardo qui demandent la parole. Ensuite, je voudrais passer à un vote ou une recommandation pour ne pas voter. Mais nous devons continuer. Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup. J'ai décidé depuis le début de cette proposition par Maureen d'essayer de voir cette proposition de Maureen, de voir comment elle fonctionne. C'est une nouvelle manière de fonctionner. Je suis d'accord avec certains aspects et contre d'autres mais je pense que maintenant qu'elle nous fait une proposition, nous allons essayer de la tester. Je voudrais qu'on soit sûr d'utiliser les bons termes. Ce n'est pas une fusion du groupe de travail. C'est un chapeau, c'est un parapluie ; c'est quelque chose qui va nous aider à coordonner. Et par conséquent, je pense que c'est une bonne chose.

Je dirais aussi que le problème qu'on pourrait avoir dans ce groupe parapluie, c'est que les groupes qui sont en-dessous, qui sont coordonnés par ce sous-comité ne vont pas fonctionner du tout. Mais bon, je pense que c'est quand même une bonne idée.

ALAN GREENBERG : Sébastien, les choses peuvent ne pas fonctionner, les gens peuvent choisir de ne rien faire parce que quelqu'un d'autre le fera à leur place,

ils peuvent choisir de ne pas être contrôlé ou préfèrent être contrôlés.
Il y a plein de défaillances possibles.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je pense que ces groupes de travail vont fonctionner. On est en train de créer une nouvelle bête. C'est intéressant de voir les différences avec ce que l'on avait avant et voir quelle est la meilleure façon de travail.

ALAN GREENBERG : Evin et Ricardo.

EVIN ERDOĞDU : Deux commentaires. Le premier de Judith qui dit : « Au TTF, nous recrutons des gens à l'extérieur d'ALAC dans notre groupe. Je ne sais pas si nous aurons encore la possibilité de faire cela. »

Deuxième commentaire de Seun Ojedeji : « Je ne sais pas si cela veut dire qu'ils doivent faire leur rapport au sous-comité. Quel est l'objectif de mettre tout cela sous un seul parapluie ? Je crois qu'on a besoin de plus de clarté. C'est un petit peu rapide disons pour prendre cette décision. »

Et Judith, elle parle aussi des membres du GAC.

ALAN GREENBERG : Maureen, vous avez la parole.

Cherine, nous sommes juste en train de terminer un petit point.

CHERINE CHALABY : Vous voulez que je revienne plus tard ?

ALAN GREENBERG : Non, je fais un petit commentaire et ensuite, on arrêtera ce qu'on était en train de faire et on poursuivra après.

Rien ne nous empêche d'avoir des membres venant d'une autre partie de l'organisation. Il n'y a pas de règles dans ce sens et cette règle ne va pas commencer à exister parce que la structure de l'organisation change.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

MAUREEN HILYARD : Pas de question.

ALAN GREENBERG : Ricardo.

RICARDO HOLMQUIST : D'après ce que j'ai compris, d'après ce que Maureen propose, c'est un parapluie, ce n'est pas une fusion des groupes. C'est un parapluie, c'est plus une question de gestion. Ce sont des groupes qui existent, ce n'est pas une annulation de certains groupes. Seulement, on donne un responsable de ces groupes ; c'est tout.

ALAN GREENBERG Quelqu'un qui va s'occuper contrairement à l'ALAC qui n'a pas le temps de s'occuper de cela. L'ALAC dans le futur pourrait le faire différemment mais bon, c'est ce que Maureen propose.

RICARDO HOLMQUIST : C'est une question de gestion.

ALAN GREENBERG : Je ne sais pas si c'est Alfredo ou Eduardo qui demande la parole. Eduardo.

EDUARDO DIAZ : Par conséquent, selon la raison pour laquelle vous voulez faire cette modification de la gestion, vous pouvez mettre tous ces groupes de travail sous la responsabilité du sous-comité de participation. Et alors les autres groupes le TTF, les réseaux sociaux, vous pouvez aussi peut-être les fusionner ? Merci.

ALAN GREENBERG : Si je peux essayer de comprendre ce qui a été dit. Je suis venu ici au début de cette réunion et j'ai demandé à Maureen quels groupes elle voulait fusionner. Et elle a proposé cette liste. J'imagine que cela est basé sur une réflexion, mais bon.

MAUREEN HILYARD : Je dirais que la composition du groupe n'est pas quelque chose de fixé préalablement. Il y a beaucoup de possibilités, beaucoup de types de sensibilisation, de participation. Donc si vous voulez, cela peut inclure tout cela. La communication, c'est la participation, c'est la sensibilisation.

ALAN GREENBERG : Je pense que c'est raisonnable. Maureen l'a dit, si vous trouvez que cela n'a pas de sens, on peut le changer.

Alberto veut prendre la parole ? Non ? Alberto ne veut pas prendre la parole. Bien.

Nous allons conclure cette partie de la réunion. Nous y reviendrons par la suite.

Et nous allons souhaiter la bienvenue à Cherine Chalaby.

CHERINE CHALABY : Je suis ravi d'être ici avec vous. C'est toujours un plaisir de venir voir les membres d'ALAC. Je sais que votre cœur et votre esprit accompagnent l'utilisateur final, ce qui compte beaucoup pour moi.

Je voudrais commencer par vous dire que j'apprécie vraiment le travail d'Alan, cette présidence d'ALAC pendant quatre ans et les activités clés qu'il a mis en œuvre non seulement au sein d'ALAC et au nom de l'ALAC mais aussi l'intérêt qu'il montré pour tous les problèmes importants qu'ICANN devait affronter pendant ces dernières années. Vous avez été très actif dans la transition, dans le

EPDP accéléré et vous êtes un membre de la communauté idéal je dois dire. La seule chose qui n'est pas idéale ici, ce serait le nombre de déclarations, de conseils et de recommandations que vous avez envoyés au Conseil. Il y en avait trop Alan, vous m'avez donné beaucoup de travail pendant quatre ans. Donc Maureen, si vous voulez, on va essayer de réduire un peu la quantité de déclarations. C'est une plaisanterie, mais vous avez soumis une centaine de déclarations et de recommandations au Conseil, donc nous vous sommes très reconnaissants de ce sens.

ALAN GREENBERG :

Je vais répondre. Nous travaillons toujours d'arrache-pied – et ce n'est pas que moi, c'est d'autres gens aussi – nous travaillons pour contribuer aux différents niveaux et pour contribuer de la façon dont nous pouvons le faire. Il y a des gens qui pensent que nous devrions faire davantage de déclarations au Conseil. Il me semble qu'on en a fait deux ou trois. Certaines personnes dans votre équipe nous ont dit que toutes les autres déclarations que nous faisons au reste des groupes de l'organisation devaient être envoyés au Conseil. C'est comme cela que vous en avez reçu autant. C'était leur décision.

CHERINE CHALABY :

C'était une plaisanterie mais je vois qu'on a dépassé le stade de la plaisanterie.

ALAN GREENBERG : Avant que vous commenciez Cherine, vous avez faire quelques plaisanteries sur ces déclarations. Des décisions ont été prises à tous les niveau des l'organisation, donc c'est un petit peu une plaisanterie pour moi. Donc je ne le prends pas trop au sérieux.

CHERINE CHALABY : OK, c'est bon. Nous allons en revenir à mes félicitations que je vous ferai au nom du Conseil. Vous avez fait une grande contribution et j'espère que vous continuerez à le faire dans le futur. Et moi-même, je dois dire que nous avons beaucoup appris de notre relation. En tant que membre du Conseil, je sais que je pouvais compter sur Alan Greenberg. Nous avons eu des déjeûners personnels tous les deux, ce qui est très important pour moi dans cette position que j'aie pour avoir vraiment une idée de ce qui se passe dans la communauté. C'est ce que faisait Alan. Mais en plus, il me donnait une idée de ce qui se passait dans toutes les activités nous concernant. Vous avez été très généreux dans ce sens et j'apprécie beaucoup. Donc je vous souhaite une bonne suite de travail. Merci et ne nous quittez pas.

[Applaudissements]

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup de ces mots très aimables.

CHERINE CHALABY : Et envers Maureen, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue, Maureen. Je crois que nous avons un rapport tout à fait étroit et Maureen m'a

montré la structure organisationnelle et l'organigramme. C'est extrêmement impressionnant, ces changements qu'elle essaie d'effectuer. Et je crois que chaque président ou présidente est différent, avec de nouvelles idées d'apportées. Et vous commencez véritablement avec d'excellentes idées je crois. Et il me semble que vous allez travailler étroitement avec le Conseil d'Administration. Vous allez continuer sur cette lancée, sur la voie qu'avait tracée Alan.

ALAN GREENBERG :

Vous avez parlé des fois où nous nous sommes retrouvés à communiquer tous les deux, c'était parfois un petit-déjeuner à 7:00 du matin. Et je dois dire que les réunions avec le président du Conseil d'Administration sont tout à fait uniques. C'est les seules réunions que j'ai eues sans demander quel sera l'ordre du jour, aucune autre personne prenant des notes dans la salle ou prenant des notes sur ce que me répondait Cherine. Et vraiment, je suis très reconnaissant pour votre flexibilité et votre volonté de bien vouloir dialoguer. C'est très très rare à l'ICANN. J'en suis très heureux.

CHERINE CHALABY :

Je dois dire que j'ai beaucoup bénéficié de ces possibilités de dialoguer parce que vous avez beaucoup d'expérience, beaucoup de connaissances de l'ICANN depuis ses débuts, depuis sa création pratiquement. Et c'est vraiment informel, c'était amical, pas de prise de notes, simplement deux amis qui échangent un petit-déjeuner.

Donc je ne sais pas si vous voulez que je parle de problèmes spécifiques. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

ALAN GREENBERG : Notre personnel nous dit que nous n'avons rien préparé. C'est très ouvert, vous pouvez vous exprimer comme vous le désirez mais les membres de l'ALAC peuvent également poser des questions. Je sais que vous n'avez pas beaucoup de temps.

CHERINE CHALABY : Combien de temps avez-vous à votre disposition ?

ALAN GREENBERG : Nous avons jusqu'à 15:00, 13 minutes de plus.

CHERINE CHALABY : Et bien, je ne sais pas combien d'entre vous lors de la cérémonie d'ouverture étaient présents et ont écouté ce qui a été dit. J'espère avoir bien fait comprendre les priorités. Je suis prêt à répondre à cela, à répondre à dans questions.

J'ai également fait un blog sur l'année fiscale 2019. C'est la deuxième fois que nous faisons cela. Le Conseil d'Administration communique ses priorités pour l'année à la communauté. Beaucoup de personnes trouvent cela très utile. On le fait sous forme de blog une semaine avant la réunion annuelle générale. Je ne sais pas combien d'entre vous lisent les blogs. J'espère qu'on a bien communiqué et que c'est la

bonne manière de communiquer, ces blogs. On veut absolument être plus transparents et que la communauté sache ce que fait le Conseil d'Administration, les priorités individuelles et ainsi de suite. On ne peut pas avoir des priorités qui vont dans une autre direction et la communauté va dans une autre direction. Donc véritablement, nous devons fixer nos priorités par rapport aux priorités de la communauté. Donc j'espère que vous avez la possibilité d'obtenir et de lire ces blogs.

ALAN GREENBERG :

Cela est distribué mais je pense que le personnel devrait nous envoyer quelque chose par courriel, simplement faire un copier-coller. Je crois que beaucoup de personnes les lisent, ces blogs. Et nous nous sommes préparés pour la réunion du Conseil d'Administration et le dialogue avec le Conseil d'Administration et il a fallu parfois un petit peu de courage pour mentionner lors d'une réunion publique que le modèle multipartite n'est pas parfait, n'est pas aussi parfait qu'on le pensait peut-être. Donc merci d'avoir dit cela, Cherine. C'est important de parler de ce modèle multipartite. Nous ne sommes pas parfaits.

CHERINE CHALABY :

Ce n'est pas une critique du modèle multipartite. Il nous sert et nous dessert bien, il nous permet de travailler dans le cadre de notre mission. C'est comme cela que la communauté travaille ensemble et nous devons chérir cela. Mais il y a une forte croissance, une association qui a 20 ans d'âge et je crois qu'il faut être courageux. Il faut dire ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, ce qui doit être

modifié et être sûrs que l'ICANN poursuive sa route pendant 20 ans supplémentaires. Il faut avoir le courage toujours de dire, même si nous apprécions beaucoup ce modèle, qu'on peut toujours l'améliorer et il faut qu'il soit solide et perfectionné.

ALAN GREENBERG : Trois personnes veulent prendre la parole : Tijani, Albert et Eduardo. Moins de dix minutes donc soyez brefs s'il vous plaît. Alberto, Tijani puis Eduardo, Satish. C'est difficile de voir qui veut prendre la parole. Montrez bien vos cartons. Soyez très brefs s'il vous plaît.

ALBERTO SOTO : Je lis le blog et j'étais à la cérémonie d'ouverture et je crois que c'était très bien de montrer votre transparence. Mais ce qui me préoccupe est le point suivant.

L'ICANN n'est plus un adolescent ou une adolescente. Nous avons changé. Il y a un processus de maturation. Il y a des changements externes également et des forces externes qui s'appliquent. Donc nous avons ce modèle multipartite mais ce qui me préoccupe, c'est que cela peut avoir un impact sur le modèle ascendant, qui est si important pour notre relation avec les utilisateurs finaux.

ALAN GREENBERG : Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup, Cherine. J'apprécie beaucoup votre réflexion sur l'évolution. Et vous avez raison, le modèle multipartite ne devrait pas être reconsidéré. Nous voulons le conserver absolument. On ne veut pas s'en débarrasser mais il faut réfléchir à l'avenir pour qu'il soit plus adéquat et qu'il s'adapte mieux à la situation. En général, lorsque nous avons ce type de travail à effectuer, nous constituons un groupe intercommunautaire. Comment allez-vous avancer ?

ALAN GREENBERG : Satish.

SATISH BABU : Merci beaucoup, Cherine, d'être avec nous aujourd'hui. Pendant votre séance inaugurale, vous avez dit que vous recherchez une nouvelle vision pour l'ICANN, une nouvelle stratégie. J'aimerais savoir quels sont les contours de cette vision et si le rôle des utilisateurs finaux va être modifié et le rôle d'At-Large également.

ALAN GREENBERG : John ?

JOHN LAPRISE : Merci Cherine d'être ici avec nous aujourd'hui. Très brièvement, donnez-vous des indications ou des commentaires sur le résultat des ventes aux enchères et ces fonds qui sont disponibles.

ALAN GREENBERG : Kaili ?

KAILI KAN : Aujourd'hui plus tôt, nous avons parlé des nouveaux gTLD. Est-ce qu'il y aura une nouvelle série éventuelle des nouveaux gTLD ? Ceci a un rapport avec la situation financière de l'ICANN. Je crois qu'il faut regarder plus étroitement le marché et les utilisateurs finaux. Est-ce qu'il y a une demande ? Est-ce qu'il y a un besoin pour des nouveaux gTLD ?

Et en ce qui concerne le modèle multipartite, nous avons des utilisateurs, des acheteurs, nous avons des vendeurs, nous avons des contrats. Mais est-ce que ces différentes parties prenantes sont au même niveau, ont le même poids ? Ce que je vois ici à l'ICANN, c'est qu'il semble avoir le même poids, les parties contractantes. Néanmoins, cela ne devrait pas être le cas parce qu'en fin de compte, le critère ultime, c'est les utilisateurs finaux et non pas le marché.

ALAN GREENBERG : Je commenterai pour Cherine, Kaili est notre seule économiste. C'est n'est pas un sarcasme mais une réalité.

Et nous n'avons pas d'autres personnes levant la main.

CHERINE CHALABY : Alberto, votre question sur est-ce que les changements ont un impact sur le modèle ascendant. Je dirais, absolument pas parce que si nous perdons cela, nous perdons le système. Notre système, c'est le modèle

ascendant. Et le Conseil d'Administration n'a pas une solution. C'est trop tôt. Le Conseil d'Administration ces derniers mois, dans le cadre de cet exercice de cette planification stratégique, a entendu la communauté dire : « C'est un problème. » Nous voulons le régler.

Notre intention, c'est d'ici juin prochain avoir un document de consultation, de proposer une solution et de demander à la communauté ce qu'elle en pense, de poser des questions et essayer de regrouper les points de vue de la communauté. Si on perd le modèle ascendant, vraiment, on perd tout. Donc ne soyez pas inquiets, nous gardons absolument le modèle ascendant.

Mais ce qu'on entend par exemple : « Est-ce qu'on devrait avoir une limite de temps sur les PDP ? » C'est intéressant. Ou bien : « Est-ce que c'est un peu à très long terme et il y en a certains qui n'arrivent même pas à terme. » Donc il y a des membres de la communauté qui disent : « C'est une partie de la question, limitez le calendrier des PDP. » Les groupes de travail pour les PDP, quel est le rôle des président ? Est-ce que ce sont des modérateurs ? Des facilitateurs ? Ou quelqu'un qui va être habilitée à faire en sorte que le consensus soit atteint ? Cela, c'est une autre grande question.

Une autre question a trait à la participation au PDP. Est-ce une participation individuelle ? Est-ce une représentation des besoins personnels ou de groupes d'intérêt plus larges ?

Également, dans certains groupes de travail, la voix d'une personne a le même poids que le suivant et le suivant. Et cela peut durer longtemps. Quand est-ce qu'on s'arrête ? Est-ce que les personnes

protègent leurs propres intérêts ou est-ce qu'ils agissent dans l'intérêt de la communauté ? Cela, c'est un type de question qui se pose.

Il y en a d'autres qui disent qu'on a besoin d'un changement culturel, de culture dans la prise de décision. Lorsque vous participez à un groupe de travail intercommunautaire, à un PDP et que vous effectuez des commentaires, ce n'est pas vous personnellement, ce n'est pas votre intérêt personnel. Cela doit être l'intérêt peut-être de qui vous représentez ou l'intérêt collectif. Il faut arriver à un système qui nous permet de prendre des décisions, pas seulement de s'embarquer et se lancer dans de longs débats d'une année sur l'autre et ne jamais arriver à des décisions. Cela peut être une perte de temps et d'argent également.

Donc ce n'est pas mon opinion personnelle que j'indique, ce sont les questions qui se posent. Il faut que l'on obtienne des résultats.

Tout le monde doit être entendu. On ne peut ignorer personne. Mais au même moment, on ne veut pas avoir des positions extrêmes, une polarisation qui va bloquer les progrès et capturer et paralyser la situation. C'est pour cela que nous écoutons cela, nous entendons cela, nous prenons note. Et vous aurez la possibilité de répondre à ces questions puisque nous vous enverrons ce document de consultation. On commence à y réfléchir. Donc un document de consultation et on va voir où l'on va avec cela. Mais c'est bien noté.

En ce qui concerne... j'espère qu'on a toujours le temps. Je peux répondre à toutes les questions ?

ALAN GREENBERG : Vous faites ce que vous voulez.

CHERINE CHALABY : La déclaration d'intention ou la vision. La vision actuelle a été écrite en 2014-2015, ces dates environ. Et je faisais partie de l'équipe. C'était conçu principalement pour la transition. Il y avait en son sein le fait que nous voulions devenir une organisation indépendante alors que nous avons un contrat avec le gouvernement des États-Unis. Nous voulions l'indépendance, nous voulions être mondial et non plus centré sur les États-Unis.

Il y a quatre ou cinq phrases qui assurent une légitimité à la suite de la transition. Nous avons indiqué que nous allions coordonner un modèle multipartite pour le monde entier plutôt que de dire : « Nous allons rester multipartite. » On a parlé des identifiants uniques et ainsi de suite. On a véritablement ciblé la transition et on voulait de la légitimité. Et je crois que nous tous dans la communauté, nous avons atteint beaucoup de ces objectifs. Et aujourd'hui, n'oubliez pas qu'il s'agit d'une vision pour 2021-2025 dont je parle et nous commençons dès maintenant. Et bien, je crois que vous ne voulez pas changer fréquemment une mission, une déclaration de ce type, mais je crois que le monde a déjà changé et que par l'intermédiaire du plan stratégique, vous avez défini cinq principaux domaines sur lesquels vous voulez vous concentrer.

La sécurité. Il y a une grande inquiétude sur la fragmentation de l'internet. Deuxièmement, le modèle de gouvernance. Troisièmement, le système des identifiants uniques et l'impact des nouvelles technologies. Quatrièmement, les pressions géopolitiques qui causent des textes législatifs et des contrôles par certains gouvernements qui peuvent amener la fragmentation. En ensuite dernièrement, cinquièmement, la stabilité, avoir assez de fonds pour investir dans de nouvelles technologies de stabilité de l'internet.

Ce sont des tendances qui nous pointent vers une collaboration forte, devenir des champions d'un internet unique et ouvert sans fragmentation. Ce que dit le Conseil d'Administration, nous n'allons pas changer notre mission, nous n'allons pas dépasser notre cadre de référence mais nous allons renouveler nos objectifs. », ce n'est pas seulement les identificateurs, et préserver un internet unique pour le monde entier parce que la fragmentation est un véritable risque. Nous voulons faire cela et la communauté technique soutient ce concept. Nous leur avons parlé, nous avons communiqué avec nos collègues de l'IETF et ainsi de suite. Ils ont la même vision. Nous sommes tous ensemble, d'accord, en ce concentrant sur la protection de cet internet unique et mondial.

Notre déclaration de mission qui est dans le règlement intérieur, qui fait plusieurs lignes sur les identificateurs uniques, nous avons une longue description pour atteindre nos objectifs et notre mission. On va faire une déclaration d'une demie page à la suite du plan stratégique provisoire qui devrait sortir d'ici décembre. C'est important. Nous voulons des commentaires là-dessus. Ce n'est pas quelque chose qui

vient de la hiérarchie, qui vient du haut. Mais une nouvelle fois, nous parlons des tendances que note la communauté. Et nous avons véritablement besoin de nous redynamiser, d'envisager l'avenir avec un nouveau point de vue.

En ce qui concerne les revenus des ventes aux enchères, cela n'est pas une question facile mais je vais quand même essayer d'y répondre. 68 millions de dollars sont manquants dans le fonds de réserve. Nous avons envoyé deux documents de consultation à la communauté. Quel doit être le niveau du fonds de réserve ? Collectivement, il n'y a pas d'unanimité. Il n'y a aucune unanimité en général mais on nous dit 12 mois de fonds opérationnels, donc aux environ de 140 millions de dollars. Là, on ne les a pas ; il manque 68 millions de dollars.

Il n'y a que quatre domaines dans lesquels vous pouvez obtenir des fonds. Est-ce que vous pouvez accroître la tarification ? Et on nous a dit : « Absolument pas, non, non. » sauf Alan Greenberg qui a dit peut-être. Vous pouvez y penser. Oui, désolé, c'est au nom d'At-Large, d'accord. Donc il y a ces tarifications pour les noms de domaine, on ne veut pas les augmenter. Sébastien s'assure que je dis toujours ce qui est exact.

Deuxièmement, autre manière de trouver des fonds, les nouveaux gTLD, il y a 70 millions de dollars qui restent et beaucoup de personnes disent : « Utilisez ces fonds. » Mais le risque n'est pas fini, nous avons des procédures judiciaires qui existent et nous manquerions de crédibilité en disant non à tout le monde. Mais sinon,

le Conseil d'Administration serait très heureux de mettre ces sommes dans le fonds de réserve, cela ne serait pas crédible.

Il y a donc deux autres endroits où l'on peut trouver des revenus : les ventes aux enchères et ICANN Org. Donc c'est les deux seules options qu'on a. Donc nous avons socialisé avec le CCWG et nous avons dans les papiers et documents de consultation vu qu'il était raisonnable de prendre un petit peu des ventes aux enchères et de les mettre dans le fonds de réserve à hauteur de 36 millions de dollars. Donc je crois qu'il y a une acceptation générale de cela.

Il vous reste 32 millions de dollars. Et je crois que le Conseil d'Administration pense qu'ICANN Org doit également participer équitablement à l'effort. Donc moi, je crois que notre intention est qu'ICANN organisation fasse une contribution raisonnable, égale aux ventes aux enchères. Mais on ne peut pas s'attendre à ce que ce soit fait en quelques années parce que cela va avoir un impact très fort sur les activités de la communauté. Donc nous allons demander à ICANN Org sur les sept, huit ans à venir, chaque année, de faire une contribution de 4 millions de dollars et de le faire d'une manière qui ne va pas avoir un impact sur notre capacité à remplir nos obligations. C'est absolument essentiel, la communauté doit pouvoir continuer à fonctionner et à avoir des réunions.

Donc c'est difficile mais Göran s'est engagé à le faire. Il va nous aider. On n'a pas encore finalisé les chiffres mais nous travaillons là-dessus. Je pense que demain matin, nous allons présenter une résolution si je

parviens à un accord avec le Conseil. Mais je suis sûr que nous allons dans la bonne direction. J'espère que j'ai répondu à votre question.

ALAN GREENBERG :

J'ai trouvé que cette suggestion d'emprunter l'argent au fonds des enchères était une bonne idée, et de le rendre ensuite. Parce que le fonds de actions n'a pas utilisé cet argent pendant quatre ans. Il n'y a pas vraiment une raison d'utiliser cet argent. Cela pourrait être utile de mettre notre fonds de réserve à jour sans que cela ait un impact sur quelque chose.

CHERINE CHALABY :

Merci Alan. C'était une bonne idée mais finalement, on n'était pas d'accord. La raison pour laquelle on n'était pas d'accord, c'est qu'il y a eu beaucoup de discussions, certaines personnes disaient que le fait de le prendre des restes des nouveaux gTLD... c'est ce qu'on a fait. On a pris de l'argent dans les restes des nouveaux gTLD. On a payé aussi. On doit trouver une solution qui nous permet de satisfaire les besoins de la communauté.

À propos des nouveaux gTLD et des économies de marché, est-ce qu'il y a un besoin de faire un nouveau cycle, quels sont les critères, je dirais qu'il s'agit d'une question très difficile que le Conseil a du mal à y répondre et moi-même aussi. Et bien pourquoi nous avons du mal à y répondre ? Si on regarde le processus ascendant, la communauté veut un processus ascendant et veut une décision de ce type pour le prochain cycle et ce n'est pas juste il me semble que le Conseil

intervienne et dise : « Non, oubliez cela, on ne va pas le faire. » ou « Nous allons faire telle ou telle chose. »

Je suis d'accord avec vous, il y a peut-être des leçons que nous avons apprises grâce aux expériences précédentes des nouveaux gTLD au niveau des ventes sur le marché. Nous avons besoin de davantage de choses genre marques et IDN, etc.

Donc nous sommes en train d'attendre pour voir ce que sera la recommandation. Il y a certaines dépendances, par exemple la révision du CCTRT est en train de voir les leçons apprises. On est en train d'attendre que cela soit terminé, le CCWG. Il y a aussi un PDP. On attend le Conseil pour voir quelles sont ses recommandations et voir ensuite comment on continue. Nos collègues tels que les membres du SSAC analysent des questions importantes comme la collision de noms et il y a des problèmes techniques sur lesquels ils travaillent qui sont aussi très importants.

Ce que le Conseil ne veut pas, c'est de se retrouver dans la même position que celle où nous étions lors du cycle précédent. Il y avait un bon guide du candidat mais dans certains domaines, ce n'était pas suffisant. La qualité de ces documents n'était pas bonne et le Conseil a dû affronter certaines de ces brèches, prendre des résolutions.

On a accusé le Conseil de faire de la politique. On a dit : « Non, c'est de la mise en œuvre. » Il y a eu tout un débat concernant la mise en œuvre politique et la mise en œuvre technique. Il faut faire donc un comité qui va travailler sur le programme des nouveaux gTLD qui va prendre des décisions au nom du Conseil. J'espère que nous ne

devrons pas refaire ce que nous avons dû faire à l'époque. Le guide du candidat est complété. On a beaucoup appris et maintenant, on a un processus beaucoup plus simple. On n'a pas besoin que le Conseil intervienne comme il l'avait fait auparavant. On n'a pas besoin non plus qu'ALAC envoie un document. À l'époque, vous avez dû le faire, c'était nécessaire. J'espère que le niveau de brèches qui va exister cette fois-ci sera de beaucoup inférieur.

Je sais que je n'ai pas vraiment répondu à toutes vos questions. C'est une question à laquelle j'ai du mal à répondre.

ALAN GREENBERG :

Vous avez dit ce que vous pouviez dire, parfait. Cherine, merci beaucoup, merci d'être resté ce quart d'heure de plus. Nous avons vraiment apprécié votre visite.

Je ne serai plus à ce poste mais nous continuerons à collaborer quand même. Merci beaucoup. Nous allons prendre un quart d'heure pendant que Cherine s'en va. Merci beaucoup à tous.

[Applaudissements]

Donc nous prenons 15 minutes pour les interprètes et pour les techniciens. Nous sommes très en retard. Nous avons beaucoup de choses à aborder. S'il vous plaît, soyez à l'heure. Et nous allons vous demander de prendre exactement un quart d'heure. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]